



CONSEIL D'ADMINISTRATION 22 JUIN 2023

PROCES-VERBAL

CCAS de TOUQUES

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 14 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 Juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie en séance sous la présidence de Mme Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Maire et Président. Le Conseil d'Administration s'est déroulé conformément aux articles L-123-4 à L-123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ETAIENT PRESENTS : C. NOUVEL-ROUSSELOT ; F. LOUIS ; A. DIDIER ; D. VAUTIER ; G. DUBROMEL ; L. FORESTIER ; P. DURAND ;

ABSENT REPRESENTE : D. MULLER a donné pouvoir à C. NOUVEL-ROUSSELOT ;

ABSENTE : D. EPIPHANE (excusée sans pouvoir) ;

AUTRES PRESENTS : W. BRARD, S. DELAUNAY, P. PASQUET

A.DIDIER est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 10 Février 2023
2. Approbation des effectifs budgétaires 2023 du CCAS
3. Autorisation d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assurance entre la ville et le CCAS
4. Aide au Permis B et au Permis AM (scooter)
5. Octroi des Subventions 2023

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FÉVRIER 2023

Mme le Président présente le projet de délibération

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 Février 2023.

2 APPROBATION DES EFFECTIFS BUDGETAIRES 2023 DU CCAS

Mme le Président présente le projet de délibération

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF REEL titulaires				EFFECTIF REEL contractuels			
	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF titulaire y compris disponibilité	Titulaires en disponibilité	TOTAL EFFECTIF TITULAIRES REEL	emploi permanent en ETPT titulaire (longue maladie n/comptée)	emploi permanent en ETPT occupé contractuel CDD	emploi permanent en ETPT occupé contractuel CDI	emploi en ETPT occupé contractuel-remplac	
CATEGORIE B									
FILIERE ADMINISTRATIVE									
REDACTEUR	0								
REDACTEUR PRINCIPAL 2eme CLASSE	1					1			
REDACTEUR PRINCIPAL 1ere CLASSE	0								
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL	0								
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	0								
CATEGORIE C									
FILIERE ADMINISTRATIVE									
ADJOINT ADMINISTRATIF	0								
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2EME CLASSE	0								
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1		1	1				
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
AGENT SOCIAL	1					1			
AGENT SOCIAL PPAL 2e CL	0								
AGENT SOCIAL PPAL 1ere CLASSE	1	1		1	1				
TOTAL EFFECTIF BUDGETAIRE	4	2	0	2	2	2	0	0	
EMPLOIS NON PERMANENTS OU NE FIGURANT PAS DANS L' EFFECTIF BUDGETAIRE (apprenti, contrat aidé...)	1								1
TOTAL	5	2	0	2	2	2	0	1	5
				2		3			

Mme Le Président précise que Chloé Mousseux actuellement en alternance au CCAS fera partie de l'effectif à partir de Septembre 2023 en tant qu'agent social du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs budgétaires 2023 du CCAS.

3 AUTORISATION D'ADHERER AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

Mme le Président présente le projet de délibération

Lancé pour la période 2019-2023, le marché d'assurance contractualisé (assurance dommage aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, auto-mission et assurance du personnel) arrive à échéance au 31 Décembre 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Mairie de Touques et le CCAS tel qu'exposé ci-dessus,

- **ACCEPTE ET AUTORISE** la signature de la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché Assurances entre la Ville et le CCAS ainsi que tous les documents relatifs à ce groupement,
- **ACCEPTE** que la Mairie soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes formé,
- **AUTORISE** le lancement de la consultation pour le renouvellement des contrats d'assurances 2024-2029,
- **APPROUVE** le recours à une procédure d'appel d'offres en vue de la conclusion d'un marché public de service pour assurance,
- **AUTORISE** Mme Le Président ou l'un de ses représentants à signer et à notifier le marché à venir.

4 AIDE AU PERMIS B ET AU PERMIS AM (scooter)

Mme le Président présente le projet de délibération et précise que le CCAS a débloqué une enveloppe budgétaire pour l'aide au permis mais qu'il n'y a que très peu de bénéficiaires.

L'idée est d'élargir les critères notamment celui de l'âge en permettant aux personnes de plus de 25 ans de bénéficier de l'aide si elles sont en formation, en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

F. Louis précise que l'objectif est d'alléger les contraintes et de supprimer les heures de bénévolat. Les heures de bénévolat sont difficiles à mettre en place lorsque les jeunes sont en cursus scolaire. De plus, C'est la seule aide qui engendre une compensation.

L'aide au permis AM sera ouverte dès 14 ans et non plus 16 ans (âge minimum légal pour passer le permis AM).

Le seul critère ajouté est la réussite à l'examen du code avant l'obtention de l'aide, qui portera donc uniquement sur les heures de conduite.

W. Brard propose de faire un bilan dans six mois afin de faire le point sur la mise en place des nouveaux critères.

S. Delaunay donne les chiffres suivants : le CCAS a accordé 5 aides permis B en 2021, 3 aides en 2022 et aucune en 2023. Aucune aide pour le permis AM n'a été accordée depuis sa mise en place.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ABROGE** les délibérations antérieures à compter du 22 JUIN 2023.
- **VALIDE** les différents critères et principes visés ci-dessus encadrant l'octroi de cette aide au permis B et au permis AM.
- **AUTORISE** Mme le Président, ou l'un de ses représentants, à signer tout document afférent au versement de ladite aide au permis B et au permis AM.

5 OCTROI DES SUBVENTIONS 2023

Mme le Président présente le projet de délibération

SUBVENTIONS 2023 - CCAS DE TOUQUES			
Nom de l'association	Objet	Demandes 2023	Proposition de versement au CA du 22/06/2023
Les Restaurants du Cœur chez CARREFOUR/FACTURES	Association caritative	NON PRECISE	750 €
Secours Côte Fleurie Trouville/Mer	Association caritative	1 500 €	1 000 €
Les petits frères des pauvres	Aides aux personnes âgées	1 000 €	500 €
DEAUVILLE YACHT CLUB		250 €	0 €
MFR BLANGY LE CHÂTEAU	SCOLAIRE	NON PRECISE	100 €
Collège et Lycée Marie-Joseph	SCOLAIRE	NON PRECISE	En attente d'informations supplémentaires
Ecole et collège St Jean-Baptiste de la Salle	SCOLAIRE	NON PRECISE	10 €
Lycée professionnel Maritime et Aquacole Daniel Rigolet	SCOLAIRE	NON PRECISE	50 €
SOCIÉTÉ DES COURSES DU PAYS D AUGÉ		10 000 €	0 €
S/TOTAL A REAFFECTER		13 750 €	2 410 €
RAPPEL RESTE A REAFFECTER			16 310 €
RESTE A REAFFECTER			13 900 €

A. A. Didier expose chaque proposition de versement de subvention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **OCTROIE** les subventions 2023 comme indiqués ci-dessus.

Informations complémentaires :

Mme Le Président évoque une enquête à destination des aînés qui a été réalisée en 2022 sur les thématiques suivantes : organisation de vie (solitude, visite) et organisation de sécurité personnelle (téléalarme). Cette enquête a permis de mettre le fichier des aînés à jour.

Dans la continuité de cette enquête de 2022, un nouveau questionnaire a été envoyé aux aînés en Juin 2023 abordant différents thèmes : la vie quotidienne, l'utilisation du numérique, la pratique du sport et la satisfaction des services.

A. Didier fait un retour sur les deux voyages des aînés. Une satisfaction générale s'est exprimée. La formule innovante de cette année d'organiser deux voyages différents avec deux groupes plus restreints fonctionne bien et sera très certainement à réitérer l'année suivante. La logistique est plus simple et il y a plus de propositions de sorties de la part du prestataire.

- Premier voyage : Visite de l'usine de Caramel à Isigny-Sur-Mer, déjeuner et balade en bateau sur les Marais de Carentan.

- Deuxième voyage : l'ARMADA à Rouen avec un goûter croisière.

Mme Le Président évoque la mise en place d'une formation Premiers Secours pour les CM2 de cette année. L'objectif pour cet hiver serait de former les membres du personnel de la Mairie.

F. Louis présente le rapport d'activité 2022 du CCAS mis à disposition des membres du Conseil d'Administration. Ce document permet au service d'avoir des données précises et un recul sur les actions mises en place.

P. Durand propose de chiffrer dans le rapport le nombre de personnes orientées vers le défenseur des droits.

S. Delaunay soumet de créer un outil afin de pouvoir comptabiliser ces orientations.

Mme Le Président déclare qu'elle n'a que des remontées positives concernant les actions du CCAS.

F. Louis présente le document explicatif sur le service de Repas à Domicile de la Commune à destination des familles, des administrés et des professionnels du secteur.

P. Durand souhaite remercier le service du CCAS pour le travail partenarial, c'est un apport humain important pour les administrés Touquais.

L. Forestier explique que la société ENEDIS a proposé à l'Association Atouq'cœur un véhicule électrique, proposition qui va être acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

La Secrétaire,

Le Président,

Anouchka DIDIER



Colette NOUVEL-ROUSSELOT



